



Paroisse catholique de l'Immaculée Conception

Rue de l'Eglise 3 – 1870 Monthey

Tél. paroisse +41 24 471 22 31
Tél. conciergerie +41 78 942 24 86

secretariat@paroisse-monthey.ch
www.paroisse-monthey.ch

CHALET CAZOT – LES GIETTES

CONTRAT DE LOCATION ET CONDITIONS GENERALES

1. Parties au contrat

Le Bailleur

Paroisse catholique de Monthey, Rue de l'Eglise 3, 1870 Monthey

Le locataire ou responsable du groupe

Nom et prénom _____
Adresse _____
NPA et Localité _____
Téléphone _____
Email _____
N° de votre RC _____

Le locataire agit en son nom et pour les participants dont il assume la responsabilité.

2. Objet du contrat

Le Bailleur loue au locataire le Chalet Cazot, Route de Vérossaz 80, 1871 Les Giettes, Suisse.
Capacité : 65 personnes pour dormir ; 120 personnes en salle ; 250 personnes à l'extérieur.
Toute sous-location est interdite.

3. Utilisation du chalet

Le Chalet est loué pour un usage :

- ☐ Privé ☐ Associatif ☐ Scolaire ☐ Entreprise ☐ Société montheysanne
☐ Autre : _____

4. Durée de la location

La location est conclue pour la période suivante :

Arrivée le ____ / ____ / ____ à ____ heures

Départ le ____ / ____ / ____ à ____ heures

Toute prolongation doit faire l'objet d'un accord écrit préalable du bailleur.

5. Prix de location

Le locataire s'engage à prévoir auprès de « Une Petite Robe en Soie Sàrl – Manon Traiteur » :

- Au minimum un repas (midi ou soir) durant la location
- Ainsi que les petits-déjeuners pour les participants logeant sur place

Les modalités, quantités et tarifs sont convenus directement avec le prestataire.

Les boissons peuvent être apportées par le locataire, sans droit de bouchon.

☐ **La journée** CHF _____

Location possible uniquement en semaine, du lundi 12h00 au vendredi 12h00 (hors week-end).

Sont inclus

- Salle de fête pour 120 personnes
- Accès extérieur jusqu'à 250 personnes
- Nettoyage
- Parking privé

☐ **Le week-end** CHF _____

Location possible du vendredi 12h00 au lundi 12h00.

Sont inclus

- Salle de fête pour 120 personnes
- Accès extérieur jusqu'à 250 personnes
- Nettoyage final
- Blanchisserie
- Dortoirs pour 65 personnes
- Parking privé

☐ **La semaine** CHF _____

_____ nuits consécutives.

- Salle de fête pour 120 personnes
- Accès extérieur jusqu'à 250 personnes
- Dortoirs pour 65 personnes
- Nettoyage final
- Blanchisserie
- Parking privé

6. Restauration et cuisine

Les prestations de restauration, assurées par « Une Petite Robe en Soie Sàrl », font l'objet d'un accord distinct entre le locataire et le prestataire.

Une petite restauration autonome est possible via la kitchenette (pâtes, raclette, fondue, etc.). Elle ne remplace pas les prestations prévues à l'article 5.

7. Paiement et annulation

50% à la réservation.

Solde 30 jours avant l'arrivée.

Compte Raiffeisen paroisse de Monthey : CH76 8080 8009 8990 4341 5
BIC/SWIFT RAIFCH22611 / Clearing 80808

En cas d'annulation dans un délai de 30 jours, aucun remboursement ne sera accordé et la totalité de la réservation restera due.

8. Utilisation

Respect des capacités, de la législation et du voisinage.

Toute intervention des autorités est à la charge du locataire et peut entraîner une résiliation immédiate sans remboursement.

9. Etat des lieux

Un état des lieux d'entrée et de sortie est établi. Toute dégradation est facturée.

10. Responsabilité et assurance

Le locataire est responsable des participants et des dommages causés.

Une attestation d'assurance responsabilité civile (RC) est obligatoire avant l'entrée dans les lieux.

Le bailleur décline toute responsabilité en cas de vol ou accident, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle.

11. Taxes de séjour

CHF 1,50 par nuit (adulte)

CHF 0,75 par nuit (enfant 6 à 16 ans)

Exemptions selon législation cantonale :

- Résidents domiciliés à Monthey, Choëx et les Giettes
- Enfants de moins de 6 ans
- Elèves, apprentis et étudiants fréquentant une école reconnue en Valais
- Membres de l'armée, protection civile, pompier en service commandé
- Encadrants dans le cadre de Jeunesse et Sport, activité reconnue par l'Etat du Valais

12. Sécurité et incendie

Interdictions : fumer à l'intérieur ; feux ouverts (braseros, torches) ; modification des installations.

Obligations : maintenir libres les issues de secours ; informer les participants ; désigner un responsable sécurité.

Urgences

118 Feu	117 Police	144 Ambulance
---------	------------	---------------

13. Droit applicable

Seul le présent contrat fait foi.

Droit Suisse (CO). For : Monthey

14. Signatures

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Le Bailleur

Nom _____

Signature _____

Le Locataire

Nom _____

Signature _____